



MOBILITÉ(S)

Habitants du territoire : devenez membre du Comité des partenaires de la mobilité de Limoges Métropole

Du 7 au 30 septembre 2026, Limoges Métropole lance un appel à volontariat pour recruter les futurs représentants des habitants au sein de son Comité des partenaires de la mobilité.

Publié le 4 Septembre 2026

Le comité des partenaires est un espace de dialogue qui réunit différents acteurs du territoire pour échanger sur les questions liées aux déplacements : transports en commun, mobilités douces, services de mobilité, etc.

- Son rôle est de permettre aux **habitants, aux associations, aux entreprises et aux institutions** de donner leur avis et de contribuer à l'amélioration des solutions de mobilité proposées sur le territoire de Limoges Métropole.
- Cette instance, présidée par le Président de Limoges Métropole ou son représentant, se réunit au moins une fois par semestre.

Un comité représentatif du territoire

Le Comité des partenaires comptera 35 membres, représentant les différents acteurs de la mobilité :

- **6 habitants tirés au sort**, représentant l'ensemble des communes de Limoges Métropole,
- 5 représentants d'associations et de collectifs d'usagers,
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés,
- 4 partenaires institutionnels,
- 18 représentants des employeurs.

Le comité des partenaires est consulté obligatoirement sur certains sujets :

- > sur le niveau de l'offre de mobilité en place,
- > sur les renforcements de l'offre et sur le développement des offres nouvelles,
- > sur le taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité par les recettes tarifaires,
- > sur le niveau de contribution financière des employeurs dans le cadre du versement de mobilité, sur la qualité des services et sur l'information des usagers mise en place.

Le comité des partenaires est également consulté lors de l'évaluation de la politique de mobilité par l'autorité organisatrice de la mobilité, sur tout projet de mobilité structurant y compris les Services express régionaux métropolitains (SERM), avant l'adoption de tout document de planification relatif à la mobilité.

Candidater pour devenir l'un des 6 représentants des habitants

L'appel à candidature est ouverte **du lundi 7 au mercredi 30 septembre 2026**, via un formulaire en ligne.

Vous habitez l'une des 20 communes de Limoges Métropole et vous souhaitez vous impliquer dans les sujets liés à la mobilité ?



POURQUOI CANDIDATER ?

Partager ses expériences des déplacements du quotidien, nourrir le débat, exprimer ses propositions et ses attentes, participer à la construction de la politique de mobilités de Limoges Métropole, comprendre les contraintes de chacun, rencontrer différents acteurs du territoire.

À l'issue de cette période, un tirage au sort, organisé en octobre, désignera les six représentants parmi les personnes inscrites.

En participant, vous pourrez faire entendre la voix des habitants et contribuer aux réflexions sur les déplacements de demain sur le territoire de Limoges Métropole. Les comités des partenaires auront lieu prioritairement au siège de Limoges Métropole. La participation se fait à titre bénévole.
